FO 94 la force syndicale en Val-de-Marne

COURRIER DE L'UNION

N°405– Oct/Nov 2015

AUX MILITANTS

Calendrier

➢ **Secrétariat de l'Union**
Jeudi 5 novembre 2015 à 14h30
Jeudi 3 décembre 2015 à 14h30

➢ **Commission exécutive de l'Union**
Jeudi 17 décembre 2015 à 9h30

➢ **Bureau régional URIF FO**
Vendredi 20 novembre 2015 à 9h30
Vendredi 18 décembre 2015 à Créteil

➢ **Protection sociale**
- Conseil CPAM 94
Vendredi 18 décembre 2015 à 9h

➢ **Formation syndicale**

Les deux dernières sessions 2015 ***DECOUVERTE*** *de nov2015 et* ***S'ORGANISER*** *de dec2015 vont bientôt se tenir en nos locaux ; les convocations des stagiaires ont été adressés .*
Un nouveau calendrier 2016 sera prochainement communiqué en lien ave le CFMS.
Contacts Philippe PEYSSON ou Nathalie

➢ **Journal FO VAINCRE94**

Notre ***journal 119--NOV/DEC2015*** *est en préparation.*
articles bienvenus des syndicats à nous faire parvenir assez rapidement .

FO94, Courrier de l'Union
Octobre/Novembre 2015
Edité le 26 octobre 2015
UNION DEPARTEMENTALE
FO 94

Commission Paritaire
0320 S 07318
(renouvellement en cours)
Directeur de la publication
Marc BONNET
Rédaction : le Secrétariat
Imprimé par nos soins
(IMP UD FO 94)

MOBILISATION..INFORMATION

Aux lendemains des actions du 9 avril (national), du 8 octobre (régional), et dans le contexte économique et social de la poursuite du pacte de responsabilité et de ses conséquences avec les lois MACRON et REBSAMEN le ***dernier CCN des 7 et 8 octobre*** *a clairement pris position et fixé la feuille de route de notre Organisation syndicale dans sa résolution générale en ces termes :*

> ***"...Le retrait du pacte de responsabilité et l'arrêt des politiques d'austérité, la défense de la fonction publique et de son statut, la lutte contre les dérèglementations en cours et l'inversion de la hiérarchie des normes, la sauvegarde de la protection sociale, du paritarisme, du Code du travail et des conventions collectives ainsi que l'augmentation générale des salaires nécessitent un combat social et républicain couplé d'une réaction interprofessionnelle.***
> ***Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat et faire aboutir les revendications de FO est indispensable. Dans ce cadre, après le 9 avril 2015, le CCN mandate la Commission Exécutive confédérale et le Bureau confédéral pour mener une large campagne d'information auprès de tous les salariés afin de les mobiliser avec toutes les structures de FO et pouvoir prendre toutes les initiatives nécessaires pour construire le rapport de force par la grève interprofessionnelle."*** *adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.*

Fort de l'attitude gouvernementale et présidentielle devant l'impact social des 2900 suppressions d'emploi à Air France, de la réforme des collèges, des lois de finances 2016 (budget de l'Etat et Sécurité Sociale) du futur projet de réforme du Code du travail, de l'accord probable sur les retraites complémentaires fixant le curseur à 63 ans ... des mobilisations des enseignants le samedi 10 octobre (manifestation nationale à Paris), des salariés Air France le 22 octobre dernier, ***le combat syndical contre les remises en cause et atteintes des acquis et garanties collectives, conventions collectives....est une nécessité avec un rapport de force à construire afin d'infléchir l'orientation politique.*** *Il convient de le rechercher avec le soutien et la confiance des salariés en les sensibilisant à nos positions. C'est le sens de* ***l'expression syndicale (pages3&4)*** *sur les* ***retraites complémentaires*** *à relayer largement.*

Par ailleurs, le compte à rebours des ***élections TPE*** *(très petites entreprises) en 2016 est ouvert avec dans un premier temps, un point fort dans la semaine du 2 au 6 novembre 2015; des* ***dépliants*** *3 volets ou 4 pages A5 sont à votre disposition tout comme les unions locales sont invitées à renouveler une diffusion large quitte à faire du porte à porte des commerces de proximité.*

Enfin le Secrétariat de l'union départementale aura une journée d'études à la réalisation d'un ***plan d'action, développement et syndicalisation 2016****, avec le concours et la contribution des syndicats départementaux , publics mais encore du privé, commerce, transports, bâtiment, alimentation, prestations de services, action sociale...*

Union départementale
Force Ouvrière du VAL DE MARNE
11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex
01 49 80 94 94 – fax 01 49 80 68 80
www.fo94.fr - e mail fo94@wanadoo.fr

Solidarité avec les salariés d'Air France

Réunie ce jour à Créteil, la **Commission Exécutive** de **l'Union Départementale FO 94** apporte son total soutien aux syndicats FO, salariés et personnels navigants commerciaux AIR FRANCE dans leurs actions pour s'opposer aux 2 900 suppressions d'emploi et licenciements.
Il est légitime de combattre et de s'opposer à tout licenciement après les effets du plan TRANSFORM 2012/2015 puis aujourd'hui PERFORM 2020 avec une réduction importante et conséquente de la masse salariale de **-384** millions d'euros sur 2013/2014 ;
AIR FRANCE comptait 69 500 salariés fin 2012 et cette Compagnie aérienne en a supprimé 5 500 emplois comptant aujourd'hui fin 2014 , 52 500 salariés !.
Aujourd'hui la responsabilité sociale incombe totalement à la Direction de l'Entreprise par ce chantage de -2900 nouvelles suppressions d'emploi dont 300 postes de pilotes, 1900 postes au sol et 700 personnels navigants est intolérable !
La colère est légitime face à la violence sociale de ce énième plan de suppressions d'emplois !

Cette colère sociale est encore aggravée par la poursuite de cinq salariés après avoir été interpellés à leur domicile dès 6 heures du matin comme des terroristes, déférés au parquet pour « violence en réunion » et convoqués à une audience correctionnelle le 2 décembre . De nombreux salariés sont également menacés de poursuites disciplinaires dont certains mis à pied par la direction d'Air France.

Pour **FO94,** les choses sont claires : la violence ce sont les milliers de suppressions d'emplois qui génèrent misère et désespoir pour les milliers de salariés et leurs familles !

FO 94 exprime sa profonde indignation face à de tels procédés aussi violents et inquisiteurs pour des travailleurs et leurs familles qui revendiquent, agissent et se mobilisent pour défendre leurs emplois.

FO 94 exige l'abandon des plaintes déposées et poursuites judiciaires, des procédures disciplinaires comme la levée des mises à pied.

Cette lutte et ce mouvement social sont les conséquences de la dérèglementation européenne du transport aérien confronté plus lourdement à un libéralisme et une concurrence exacerbée pour accroitre les profits des lows-coasts.
C'est pourquoi **FO 94** dénonce cette manipulation médiatique visant à criminaliser les actions des salariés et à organiser leur lynchage .

La violence sociale c'est près de 6 millions de demandeurs d'emploi au chômage !
La violence sociale c'est encore 10 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté !
La violence sociale c'est toujours la précarité et la paupérisation des travailleurs avec près de 80% des nouvelles embauches en cdd. et la blocage des salaires ...

FO 94 demande le retrait du plan de 2900 suppressions d'emplois, la réouverture de négociations sur la base des revendications des personnels AIR FRANCE y compris avec l'Etat, la levée des poursuites judiciaires et des procédures disciplinaires, des mises à pied engagées contre tous les salariés.
Défendre les revendications, s'opposer à la suppression de son emploi, n'est pas un acte criminel mais un acte social revendicatif tout comme exercer pleinement le droit de grève et le droit de s'organiser librement avec son syndicat, droit par ailleurs inscrit dans la Constitution, comme encore revendiquer et manifester.

Aussi FO 94 invite tous les militants à participer à la manifestation appelée par l'Intersyndicale AIR FRANCE le 22 octobre à 13 h devant l'Assemblée Nationale afin d'exiger un autre avenir pour AIR FRANCE.

Créteil le 15 octobre 2015

Retraites complémentaires

Ce qu'ils ont fait !

FO, l'un des principaux artisans du régime des retraites complémentaires (AGIRC et ARRCO) depuis ses origines, a refusé de signer le dernier projet d'accord car il est inacceptable

De 62 à 63 ans !

Cet accord recule de 62 à 63 ans l'âge permettant de bénéficier de la pension complémentaire à taux plein. Il ouvre la voie, après les élections présidentielles, à un recul pour tous (privé et public) de l'âge légal ou à une augmentation de la durée de cotisation.

La « solidarité » dévoyée

Le cœur de l'accord inflige, à partir de 2019, à tous les salariés qui remplissent les conditions d'un départ à taux plein au régime de base, quel que soit leur âge, un coefficient dit « de solidarité », en fait **un abattement de la pension complémentaire de 10 % pendant trois ans (-50 euros par mois pour une retraite mensuelle nette de 1300 euros)**.

Seule issue pour échapper à cette sanction, « prolonger son activité professionnelle pendant quatre trimestres. l»

Non seulement quasiment personne ne sera épargné, mais certaines catégories plus fragiles (femmes, invalides, seniors au chômage, salariés en situation de pénibilité) seront durement frappées.

Hélène, 2 enfants, née en avril 1957

Âgée de 62 ans en 2019, elle totalisera 150 trimestres cotisés + 16 trimestres validés (au titre de ses **deux enfants**), soit 166 trimestres. Elle remplira donc les conditions du taux plein.

Si elle demande la liquidation de sa retraite au 1er mai 2019, elle subira un abatement de 10 % sur sa complémentaire pendant trois ans. Si elle ne peut soutenir ce manque à gagner, elle n'aura d'autre choix que de travailler un an de plus.

www.force-ouvriere.fr

Retraites complémentaires

Ce qu'ils ont fait !

Les pauvres épargnés ?

Les signataires de l'accord ont prévu de préserver des abattements les nouveaux pensionnés **exonérés de CSG**. Pour une personne seule, le seuil d'exonération de la CSG est de 890 euros mensuels... inférieur au seuil de pauvreté (environ 987 euros) !

Ceux, au sort un peu moins défavorable, grâce au revenu de leur conjoint par exemple, ne seront cependant pas épargnés. En effet, l'exonération de la CSG dépend du revenu de l'ensemble du foyer. On change la nature du système.

Un accord totalement déséquilibré

Les efforts demandés **ne permettront pas d'équilibrer les finances du régime** (8,6 milliards d'euros au lieu de 12,7 milliards en 2030), **et pèseront à 90 % sur les actifs et les retraités** (sous indexation des retraites complémentaires, décalage de la date de revalorisation du 1er avril au 1er novembre, augmentation du coût d'achat du point, cotisations…).

Mais comme le monde n'est jamais assez beau pour le patronat, le gouvernement s'est engagé à « accompagner » la signature : **en clair, la part patronale sera compensée** par une nouvelle exonération ou une compensation prise sur les cotisa-

Eric, né en janvier 1957

Il remplit les conditions du taux plein : 62 ans et 166 trimestres.
Mais, **invalide** de 2ème catégorie il ne travaille plus. Lui n'a même pas le choix !
Au 1er février 2019, sa pension d'invalidité s'arrêtant, sa retraite sera liquidée aux « conditions du taux plein » du régime général et sa complémentaire sera diminuée de 10 % pendant trois ans, parce qu'il ne pourra pas, et pour cause, justifier de la prolongation de son activité professionnelle comme l'exigent les termes de l'accord !

Isabelle, née en mai 1958

Au **chômage** depuis 26 mois, au moment où elle remplit les conditions de taux plein du régime de base, l'UNEDIC arrête le versement des indemnités chômage. Elle subira donc un abattement de 10 % sur sa complémentaire sur les trois ans à venir, sauf… à ce qu'elle trouve un emploi (mais plus de 1,2 million des plus de 50 ans sont inscrits à Pôle emploi !).

Sylvia, née en août 1959

Ayant été exposée à un facteur de **pénibilité,** elle « bénéficie » de 8 trimestres qui, ajoutés aux 158 trimestres cotisés, lui permettent d'atteindre ses 166 trimestres à 60 ans, et donc de bénéficier de sa retraite de base à taux plein dès 60 ans.
L'accord ne fait cependant pas de quartier : travail pénible ou pas, sa complémentaire sera amputée de 10 % pendant trois ans si elle part à 60 ans.

A la conférence sociale le président du medef a d'ailleurs remercié le gouvernement !

Alors, quand un accord est bon on le signe et on le défend.
Quand il est mauvais on ne le signe pas et on le dénonce.

www.force-ouvriere.fr